

2.2.1. Cumul des fautes techniques HNC et autres compétitions

Rappel de la réglementation

Dans le cadre du cumul de FT (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport :

- **Saisons 2023/24 et 2024/25**

- A l'enregistrement de la 3^e FT*
 - Le licencié est suspendu **d'un weekend sportif ferme** d'interdiction de participer aux compétitions
 - Possibilité de ne pas exécuter la suspension **en réalisant 2 arbitrages (à solliciter dans un délai de 48 heures)**
- Ouverture d'une procédure disciplinaire à **5FT*** et pour chaque FT* suivante

- **Depuis la saison 2025/26 : retour à la réglementation existante avant 2023/24**

- A l'enregistrement de la 3^e FT*
 - Le licencié dispose de la faculté de transmettre des observations écrites à la Commission de Discipline dans un délai de **15 jours** à compter de l'enregistrement de la 3^{ème} FT* = étude du dossier devant la Commission de Discipline
 - **A défaut**, le licencié est sanctionné **d'un WE sportif ferme** d'interdiction de participer aux compétitions
- Ouverture d'une procédure disciplinaire à **5FT*** et pour chaque FT* suivante

*FT (G1) et/ou FDSR

Propositions des Commissions de Discipline pour 2026/27 (hors HNC)

- **Sanction du 1^{er} cumul de 3 FT* (1 – 2 – 3)**
 - A l'enregistrement de la 3^e FT, le licencié dispose de la faculté de transmettre des observations écrites à la Commission de Discipline dans un délai de **72 heures** à compter de l'enregistrement de la 3^{ème} FT = étude du dossier devant la Commission
 - A défaut, il est sanctionné **d'un WE sportif ferme** d'interdiction de participer aux compétitions
- **Sanction du 2^{ème} cumul FT* (4 – 5)**
 - A l'enregistrement de la 5^e FT, le licencié dispose de la faculté de transmettre des observations écrites à la Commission de Discipline dans un délai de **72 heures** = étude du dossier **du 2nd cumul** devant la Commission
 - A défaut, le licencié est sanctionné d'une interdiction de participer aux compétitions de deux **WE sportif ferme**
- Ouverture d'une procédure disciplinaire à 6 FT* et pour chaque FT* suivante

*FT (G1) et/ou FDSR

Propositions pour championnats HNC (LBWL / NM1 / LF2)

Critère de distinction : niveau de compétition (HN – hors HN)

- Maintien de la sanction du cumul de 3 FT pour tous
- Permettre pour les licenciés HN, en substitution de la sanction sportive ferme, l'accomplissement de X TIG.
- Alignement avec CRD pour 2^e cumul à 5 FT (& également substituer sanction ferme par X TIG)
- Ouvrir une procédure disciplinaire à 6 FT & plus

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">- Le cumul de 3 FT reste le déclenchement d'une mesure pour tous les licenciés (HN / hors HN). Seule différence = nature de la mesure/sanction (réduction du risque de contentieux sur la différence de traitement)- Retour, pour partie, à une réglementation antérieure qui avait permis de sensibiliser les licenciés sanctionnés à l'arbitrage.- Actions d'intérêt général à mettre en place pour le HN- Maintenir l'autorité de la sanction disciplinaire de la FT- Assortir de pénalités financières?	<ul style="list-style-type: none">- Quid du contrôle de l'accomplissement des TIG?- Quid si TIG non réalisées?- Problématiques de mise en œuvre & de contrôle du dispositif : quid du joueur/entraîneur qui<ul style="list-style-type: none">- Est sanctionné de FT dans deux divisions différentes au sein du même club- Est sanctionné de FT dans deux clubs différents ?- Exerce des fonctions différentes= Compétence CFD automatique dès lors qu'une FT est prise au cours compétitions HN??